REVV : Roulons En Ville à Vélo
*Membre de la **F**édération des **U**sagers de la **B**icyclette*

Association socioculturelle loi 1901
1 rue Michel Servet 26000 Valence

09 50 03 26 65
valence.revv@fubicy.org

Valence, le 10 mai 2022

A : Monsieur Nicolas DARAGON, Maire de Valence

Objet : Aménagement cyclable de l'avenue de Romans

Monsieur le maire,

La dernière visite de terrain avec vos services techniques le 4 mars dernier a été très constructive. Nous avons pu identifier ensemble un certain nombre d'améliorations possibles pour les cyclistes, réalisables à court terme. Nous tenions à vous faire part de notre intérêt à continuer ces opérations de repérages.

Nous avons en particulier étudié les possibilités d'améliorer la cyclabilité de l'avenue de Romans entre le rond-point des anciens artilleurs et le rond-point de Valence 2. Cette portion est caractérisée par un volume de trafic très important pour une avenue à une seule voie dans chaque sens. Actuellement les bandes cyclables ne permettent pas d'assurer la sécurité des cyclistes car elles sont trop étroites et elles longent des voitures garées. Dans le sens de la descente le risque de se prendre une portière est particulièrement élevé du fait de la vitesse due à la pente.

La solution que nous avons envisagée ensemble consiste à élargir la bande cyclable dans le sens de la montée et à remplacer la bande descendante par des pictogrammes vélo positionnés sur la voie de circulation. Le différentiel de vitesse entre les cyclistes et les voitures, qui est élevé en montant, et plus faible en descendant, justifie ce choix. Ainsi les cyclistes pourront plus facilement garder leur distance avec les voitures garées sans avoir à rouler à côté de la bande cyclable dans le sens de la montée, et sans se faire klaxonner dans le sens de la descente.

Cependant nous insistons sur l'importance d'éloigner suffisamment les pictogrammes des voitures en stationnement, avec un minimum de 1 mètre entre le centre du logo et le bord du stationnement. Une portière de voiture à 3 portes peut faire plus de 1 mètre de long. D'ailleurs le Cerema recommande des marges de 50 cm entre les voitures garées et les bandes cyclables, avec une largeur minimale de bande de 1.2 mètre, soit 50 cm + 60 cm de marge entre le centre de la bande et le stationnement.

Nous pensons que, à défaut de supprimer le stationnement automobile de part et d'autre, la seule solution satisfaisante à terme serait de mettre l'avenue de Romans en sens unique, libérant ainsi l'espace nécessaire pour déparer le trafic automobile des cyclistes. Nous sommes conscients que cela compliquera la circulation des bus mais nous pensons que c'est le prix à payer pour rendre réellement cyclable l'itinéraire entre Valence et Rovaltain, conformément aux plans de VRD.

Recevez, Monsieur le Maire, nos cordiales et respectueuses salutations.

Nicolas MARTIN
Président de REVV

Jean-Luc ARNOD
Responsable Commission
Infrastructures & Sécurité